



Voiture professionnelle

Par Isaya

Bonjour,

Ma collègue, dans la société depuis plus de 10 ans avec clause au contrat remboursement des frais kilométriques, travaillait avec sa voiture perso. Le responsable lui a imposé une voiture professionnelle. Peut-elle refuser ? Peut-elle demander une indemnité compensatrice ? Le contrat doit-il être modifié obligatoirement ? Car le responsable lui permet de faire 200? de courses sur la carte pro en contrepartie !

Je vous remercie de votre retour